



Contrat non respecté demande de dédommagement par le prestataire

Par **makhno**, le **06/03/2010** à **19:33**

Bonjour, en mars 2009 j'ai contacté Gaz de Bordeaux pour une installation de chaudière à condensation un chauffe eau solaire. J'ai signé la commande en juillet en leur versant un acompte de 10%. Ils s'étaient engagés à réaliser les travaux en septembre. De fait ils furent reportés, de leur fait, à octobre puis au mois de novembre. Au début le chantier était prévu sur 3 jours, mais un retard d'approvisionnement de pièces a fait qu'il a fallu deux jours supplémentaires, m'obligeant à poser des jours de congés supplémentaires, et à subir deux nuits sans chauffage. Les travaux semblaient finis mais il s'avère qu'il manquait l'installation de la sonde extérieure et du thermostat, pourtant prévus au devis. J'ai demandé ces travaux qui m'étaient dus, résultat 3 semaines de plus et un jour de congé supplémentaire pour qu'ils puissent réaliser les travaux manquants. La mise en route devant être effectuée par un technicien de la marque de la chaudière, c'est moi même qui ait du organiser celle-ci en convoquant une réunion sur site, moyennant bien entendu une journée de congé supplémentaire. Installation finalisée le 06/01!!! J'avais entretemps fait un courrier avec AR à la direction de GDB, leur demandant une remise due à ces désagréments et tenant compte du fait que j'avais moi-même réalisé la maîtrise d'oeuvre qui leur incombait. Leur proposition à ce jour est de 500€ pour une facture de 12500. J'ai refusé, en réservant mon paiement car ceci ne couvre même pas les jours de congés que par incurie ils m'ont obligés à prendre. Qu'en pensez-vous? Quels sont mes moyens de recours éventuels et devant quelle juridiction? Merci par avance pour votre aide